

## DELIBERATION CA0135-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;  
Vu l'arrêté n° 2021-067 du 25 mai 2021 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;

**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 9 décembre 2021**

**Objet de la délibération : Don de matériel à l'INSERM**

**Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 16 décembre 2021, le quorum étant atteint, arrête :**

Le don de matériel à l'INSERM est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services*  
Olivier HUISMAN

**Signé le 20 décembre 2021**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 21 décembre 2021**

[CA 16/12/2021] - Don d'équipements hors matériel informatique de plus de 5 ans

Salle	N° immo	Equipement	Avis SFR (14/10/2021)	ARGUMENTAIRE
4134	non référencé	Réfrigérateur porte vitrée	favorable	Cet équipement a été acquis par l'équipe lors de son installation à l'Université d'Angers.
4105	non référencé	Echographe VEVO 700	favorable	Appareil Acheté par SFR + Inserm, fournit par Fujifilm, aujourd'hui obsolète ; il sera utilisé en routine par les chercheurs sur le site de Montpellier. La sonde a été quant à elle achetée par l'Inserm. Proposé à HIFIH et refusé.
4107	non référencé	Table antivibration (GEROM)	favorable	Il s'agit d'une table très lourde, qui n'intéresse pas les autres équipes de recherche. L'équipe Sopam souhaite la conserver.
4107	non référencé	Table antivibration	favorable	table associé à l'étireuse, interface intracellulaire et micromanipulateur
4104	réf. Univ. 2862 achat 2016 Montant : 11 904€ Date acquisition : 08.03.2016	Mesure pression artérielle	favorable	Cet équipement a été acheté par les services de l'Université avec les crédits obtenus dans le cadre du projet de recherche INUMAMET.
4169	non référencé	Etuve incucenter	favorable	Cet équipement a été acquis par l'équipe lors de son installation à l'Université d'Angers et financé par la FRM.
4136 SALLE CULTURE	non référencé	Microscope TopView	favorable	Cet équipement a été acquis par l'équipe lors de son installation à l'Université d'Angers et financé par la FRM.
4136 SALLE CULTURE	non référencé	Incubateur thermo (n° série 304801-1919)	favorable	Cet équipement a été acquis par l'équipe lors de son installation à l'Université d'Angers et financé par la FRM.
4107	Part Univ N° 4500064759 . Immo 2358 (+ part Inserm N° 1134101) Montant Commande: 49 985€ Date acquisition : 06.09.2012	Ionoptix acheté en 2012 station d'exploration cardiaque	favorable	Equipement négocié en 2012 avec l'ITMO qui a versé l'argent à l'INSERM puis reversement à l'Université pour gestion du montage financier de l'achat (complément de l'achat Angers Loire Métropole 17302€ et le Conseil Général 17302€). L'ITMO a donné son accord de principe pour un transfert de ce matériel à Montpellier. L'interface de fluorescence de cet équipement a été payé par l'INSERM (7839,30 €HT, n° d'inventaire comptable 1134101-001564201200030).
4134	Réf. Univ. 4500191109. Immo 16361 Montant Acquisition : 8 229€ Date acquisition : 12.03.2020	Centrifugeuse 6K15	favorable	Grande centrifugeuse réfrigérée à vitesse élevée. Equipement nécessaire pour les activités de Sopam qui l'utilise au quotidien, son utilisation est essentielle pour la bonne conduite du projet européen Euronanomed. De plus, cet équipement n'existe pas dans les locaux de Montpellier. Acheté sur le projet EURONANOMED dont la gestion sera transférée à Montpellier en janvier 2022
4138 SALLE CULTURE	non référencé	PSM	favorable	Cet équipement a été acquis par l'équipe lors de son installation à l'Université d'Angers et financé par la FRM.